



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 16 juin 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

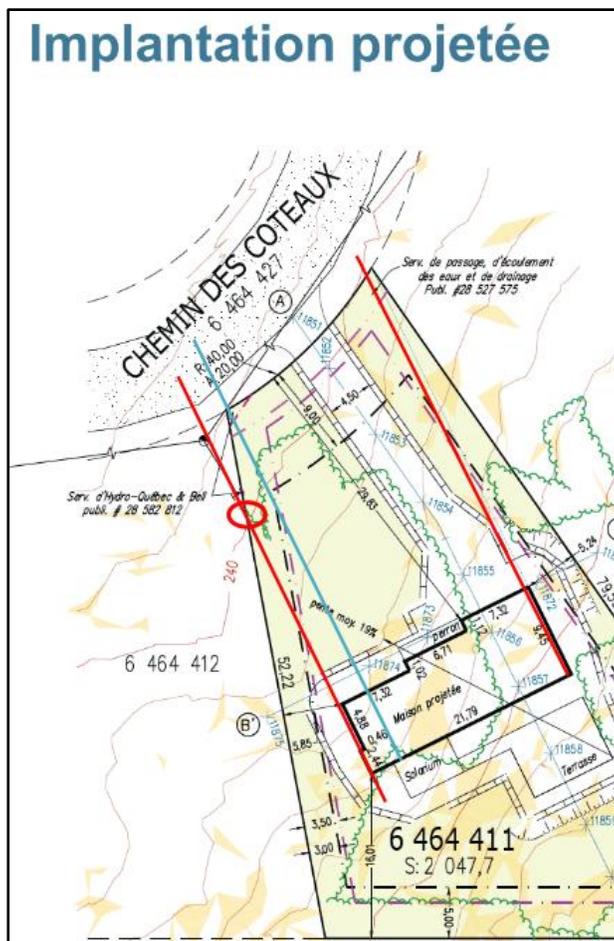
Adresse : Lot 6 464 411, chemin des Coteaux

L'objet est d'autoriser :

- un nouveau bâtiment principal unifamilial détaché dont l'orientation de la façade ne donne pas entièrement sur la ligne avant tandis que le *Règlement de zonage* prescrit que le prolongement imaginaire des murs latéraux doit entièrement donner sur la ligne avant;



Implantation projetée



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA